

DELIBERATION N° 05-2024

Conseil en mobilité

Le **23 février à 09h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 8
- Représentés : 7

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET

Avaient donné pouvoir :

*Madame Muriel MULLER à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Monsieur Joël BONNAFFOUX
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Martine GARCIN
Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Remy ODDOU
Madame Claire BARNEOUD à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD
Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT
Madame Carole CHAUVET à Monsieur Richard MAGNAN*

Vu l'article 27 du Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles **L421-3 et L452-38**,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

LE PRESIDENT

Le Président évoque le fait que face à un environnement en perpétuelle évolution et un allongement des carrières, les collectivités se trouvent confrontées à des problématiques de santé et à une demande croissante d'évolution professionnelle de leurs agents.

De ce fait, le conseil en mobilité basée sur la réalisation d'un bilan professionnel, vise à accompagner l'agent dans la définition d'un projet professionnel réaliste, réalisable et motivant, correspondant à la fois à ses aptitudes, à ses potentialités et à ses attentes à condition que celles-ci soient conciliables.

Les collectivités affiliées peuvent conventionner avec le Centre de Gestion pour la mise en place du conseil en mobilité. Cette mission est incluse dans la cotisation obligatoire

Le président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le projet de convention et de l'autoriser à signer toutes les conventions et documents qui en découlent dans le cadre du Conseil en mobilité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le projet de convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière et tous documents qui en découlent

Fait à Gap, le 23 février 2024

Le Président

Marcel CANNAT